

Renseignements importants sur l'administration du Test d'aptitude aux études dentaires (TAED) dans le contexte de la COVID-19

Contexte

La pandémie de COVID-19 entraîne des défis sans précédent pour la population canadienne. L'Association dentaire canadienne (ADC) s'emploie activement à contrecarrer cette crise et s'engage à faire tout en son pouvoir pour soutenir la santé buccodentaire des Canadiens et la profession dentaire. Elle s'efforce notamment de tenir compte des répercussions sur le Test d'aptitude aux études dentaires (TAED) de 2020-2021 et sur les admissions aux facultés de médecine dentaire.

Première Priorité: Protéger la Santé des Participants au DAT

Malgré toute l'incertitude qui règne, l'ADC tient à souligner que la protection de la santé de tous les participants au TAED (c'est-à-dire les candidats, les étudiants, les administrateurs, les surveillants, les évaluateurs, etc.) demeure une priorité absolue. Le bureau du TAED suit de près les lignes directrices et les recommandations de l'Agence de la santé publique du Canada ainsi que les directives des autorités provinciales.

Modifications de Certaines Procédures du TAED

Des modifications ont été apportées à certaines procédures du TAED et à la capacité des salles afin de répondre aux directives prescrites par les autorités de santé publique des différentes provinces. En raison de l'évolution de la situation relative à la COVID-19, nous continuons à modifier notre façon d'administrer le TAED. Nous resterons attentifs à la situation et prendrons des décisions concernant le fonctionnement des centres d'examen conformément aux exigences gouvernementales et locales. En tant qu'administrateur du TAED au Canada, l'ADC s'est engagée à répondre et à s'adapter aux événements sans précédent des derniers mois. Nous sommes conscients que tout candidat à une faculté de médecine dentaire fait face à des défis que personne n'aurait pu prévoir.

Les Ecoles Dentaires Déterminent les Conditions D'admission

Il est important de comprendre que chaque faculté de médecine dentaire au Canada définit ses propres conditions d'admission, notamment si les résultats du TAED seront exigés. L'ADC est uniquement responsable d'administrer le TAED.